

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

## AMENDEMENT

N° 150

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Boucard, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Hetzel, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Masson, M. Nury, M. Pauget, M. Perrut, Mme Poletti, M. Quentin, M. Ramadier, M. Sermier et M. Straumann

-----

### ARTICLE 46

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, un rapport sur l'application des articles L. 197-1, L. 197-2, L. 197-3, L. 197-4, L. 197-5 et L. 197-6 du code de la sécurité sociale. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement invite le Gouvernement, en amont des lois de finances et de financement de la sécurité sociale, à faire un rapport exhaustif au Parlement sur la mise en oeuvre du dispositif de réversion.